Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607089-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	18

Date de la convocation : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/07/089

Séance du 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, Françoise GUERIN, Lydie JAMIN et messieurs LEFEUVRE Alain, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame FILATRE Renée, monsieur GUERIN Didier, monsieur HAUPAS Patrick et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent : Monsieur EVAN PERRIN

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur GUERIN Didier à monsieur DANION Stéphane, monsieur HAUPAS Patrick à monsieur ROLLAND Aurélien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur LEFEUVRE Alain.

DELIBERATION 2026/07/089 : URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE AW 147.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : Pour donner suite à l'adoption du PLUI il était nécessaire que la commune entre en contact avec les propriétaires pour que la parcelle AW 147 ne puisse pas passer de parcelle à urbaniser à parcelle agricole.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'avis des domaines du 14 octobre 2025 ;

Vu le courrier d'acceptation d'une offre de vente par le propriétaire du 10 juin 2026 ;

Considérant que la commune a engagé une démarche de négociation avec les propriétaires ;

Considérant que cette acquisition est nécessaire à la constitution d'un foncier à bâtir intéressant largement les intérêts de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

SURSOIT à statuer.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607089-DE

La Secrétaire de séance,
Françoise GUERIN

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE